

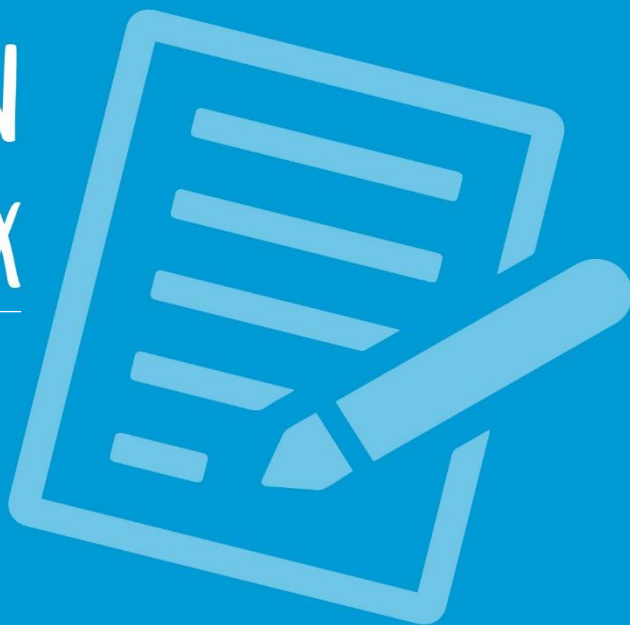
OFFICE
SOCIO CULTUREL
MONTAIRIN



DOSSIER DE CANDIDATURE

33^{ème} EXPOSITION
des ARTISTES LOCAUX

Du 20 au 24 Nov 2024



ARTISTE :

DOSSIER ARRIVÉ LE :/...../.....

DOSSIER : COMPLET INCOMPLET

AVIS : FAVORABLE DÉFAVORABLE



LE DOSSIER COMPREND

À REMPLIR PAR VOS SOINS

- La fiche de renseignements administratifs
- La fiche de permanences des artistes

À LIRE ATTENTIVEMENT

- Le règlement intérieur
- La fiche technique

À SIGNER

- Le règlement intérieur

Attention ! Tout artiste désirant participer doit renvoyer son dossier de participation COMPLET, avant le dimanche 08 septembre 2024 dernier délai par courrier électronique à l'adresse mail suivante : culture@oscm.fr ou par courrier à : **Office Socio Culturel Montoirin** - 10 avenue de l'île de France - 44550 Montoir de Bretagne

Au retour du dossier complet, chaque demande sera étudiée par le Collectif des Artistes Locaux. Si les conditions techniques ne permettent pas d'accueillir tous les artistes, une sélection peut être envisagée en fonction de différents critères bien définis. Suite à ça, une réponse par courrier sera envoyée à chaque artiste postulant.



FICHE DE RENSEIGNEMENT

Merci de remplir le formulaire en lettres capitales et de renseigner un maximum d'informations.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone fixe :

Portable :

Mail :

Site internet, blog ou page Facebook :

NATURE DES ŒUVRES PROPOSÉES POUR CETTE EXPOSITION

Peinture Sculpture Photographie Dessin Autre (à préciser) :

S'AGIT-IL ?

d'une première demande

d'un renouvellement

Nous demandons aux artistes ayant déjà participé à l'exposition, qu'ils s'engagent à renouveler pour moitié les œuvres présentées.

MATÉRIEL (fourni par l'organisateur)

- **Grilles** (L : 1,20 x h : 2m) (cf. fiche technique p.6) • **Quantités souhaitées** : 2 ou 3
- L'OSCM met à disposition des crochets ainsi que des pinces.
- Chaque emplacement est équipé de 2 lumières.
- En ce qui concerne les sculptures, l'artiste devra fournir ses propres socles.

Pour toute demande supplémentaire ou spécifique, merci de contacter l'organisateur.

NOTE D'INTENTION ARTISTIQUE

- **Éléments biographiques de l'artiste et d'une explication de son travail** : transmettre (par mail de préférence) un texte décrivant votre travail et les œuvres que vous souhaitez exposer. Ce texte doit être transmis en fichier informatique (Word, OpenOffice, PDF) et comporter jusqu'à 340 caractères maximum (ponctuation et espaces compris).
- **Photos** : joindre des photos des œuvres que vous souhaitez présenter lors de l'exposition. Ces photos doivent être de bonne qualité (300 dpi ; volume maximum par photo : 2Mo) car elles pourront être utilisées dans les supports de communication. Les photos devront être enregistrées au format jpeg et légendées sur le modèle suivant :
NOM_d_artiste_titre_de_l_œuvre_année

Merci de ne pas mettre d'apostrophe ni d'accent dans le nom du fichier.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - DROIT D'ENREGISTREMENT

Aucun droit d'enregistrement d'exposition n'est demandé aux artistes.

Article 2 - MATÉRIEL

- Chaque artiste peut disposer de **3 grilles maximum** (*dimensions des grilles : 2m x 1m*).
- L'Office Socio Culturel Montoirin met à disposition des crochets, des pinces et 2 lumières.
- En ce qui concerne les sculptures, l'artiste devra fournir ses propres socles si besoin.

Pour toute demande supplémentaire ou spécifique, merci de contacter l'organisateur.

Article 3 - EMPLACEMENT

Le placement en salle des artistes sera fait en amont par l'organisateur. Ses choix ne seront pas discutables.

Article 4 - RENOUELEMENT DES ŒUVRES

Pour les artistes venus les années précédentes, **50 % des œuvres présentées devront être renouvelées.**

Article 5 - ASSURANCES

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'Office Socio Culturel Montoirin. Celui-ci engage les artistes qui le désirent à contracter une assurance personnelle. L'Office Socio Culturel Montoirin apportera tout le soin nécessaire à la conservation et à la garde des œuvres, mais décline toute responsabilité pécuniaire. L'exposant renonce à toute réclamation de dommages et intérêts envers lui.

Article 6 - PRIX

Aucun prix ne pourra être affiché et visible sur l'ensemble de l'exposition. Possibilité d'avoir un book.

Article 7 - PERMANENCE ET VERNISSAGE

Chaque artiste s'engage à être présent le jour du vernissage, soit le mercredi 20 novembre à partir de 18h. Une permanence devra être assurée pendant les heures d'ouverture par les artistes (*cf. document joint, à nous retourner complété avec le reste du dossier d'inscription*), pour échanger avec le public, et si cela lui est possible, proposer un temps d'atelier (démonstration, initiation...).

Article 8 - INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES ŒUVRES

L'installation et l'enlèvement des œuvres sont de la responsabilité de l'artiste. Tout exposant, par le seul fait de l'envoi de son œuvre se soumet aux conditions du présent règlement.

L'accrochage et la mise en place des œuvres se feront le mercredi 20 novembre de 9h à 17h.

Aucune œuvre ne pourra être décrochée ou retirée par l'exposant avant la clôture de l'exposition. Le décrochage des œuvres aura lieu le dimanche 24 novembre à partir de 18h.

Article 9 - DROIT À L'IMAGE

Des photos seront prises pendant la manifestation par les membres de l'association « Marche Image ». Les artistes acceptent de céder leurs droits à l'image à l'association Office Socio Culturel Montoirin. Ces photos serviront exclusivement à la promotion de l'événement et de l'association.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte les termes.

NOM & Signature de l'Exposant
« Lu et approuvé »

PERMANENCES DES ARTISTES

Une permanence devra être assurée pendant les heures d'ouverture par les artistes pour échanger avec le public, et si cela lui est possible, proposer un temps d'atelier (démonstration, initiation...). Merci de cocher les créneaux horaires correspondant à vos disponibilités.

Nom :

Prénom :

	JEUDI 21 NOV Visites des scolaires	VENDREDI 22 NOV Visites des scolaires	SAMEDI 23 NOV	DIMANCHE 24 NOV
9h - 10h				
10h - 11h				
11h - 12h				
12h - 14h	- EXPOSITION FERMÉE -			
14h - 15h				
15h - 16h				
16h - 18h				

RAPPEL

Il est demandé à chaque artiste d'être présent le soir du vernissage :
le mercredi 20 novembre à partir de 18h.

FICHE TECHNIQUE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les techniques liées aux arts visuels sont acceptées. Les demandes seront étudiées et si les conditions techniques ne permettent pas d'accueillir tous les artistes, une sélection peut être envisagée en fonction de différents critères bien définis.

La participation est libre, gratuite et sans restriction d'âge.

LIEU D'EXPOSITION

Salle BONNE FONTAINE

5 avenue de l'île de France - 44550 Montoir de Bretagne

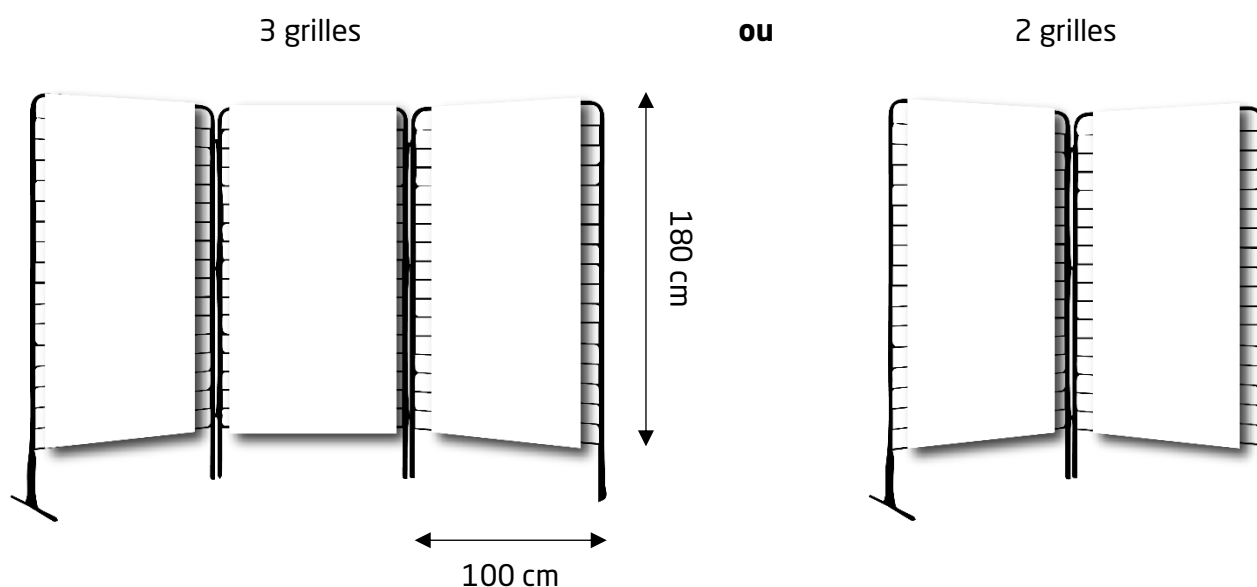
CONTACT

OFFICE SOCIO CULTUREL MONTOIRIN

10 Avenue de l'île de France - 44550 Montoir de Bretagne

Tel : 02 40 88 58 76 • **Mail :** culture@oscm.fr

LES DIFFÉRENTES DISPOSITIONS DE GRILLES PAR EMPLACEMENT



PLANNING et HORAIRES

Accrochage des œuvres - par les artistes	Mercredi 20 novembre 2024, de 9h à 17h
Photo des artistes	Mercredi 20 novembre 2024, à 18h
Vernissage	Mercredi 20 novembre 2024, à partir de 18h30
Ouverture au public	Jeudi 21 novembre 2024, de 10h à 12 et de 14h à 18h Vendredi 22 novembre 2024, de 10h à 12 et de 14h à 18h Samedi 23 novembre 2024, de 14h à 18h Dimanche 24 novembre 2024, de 10h à 18h
Retrait des œuvres	Dimanche 24 novembre 2024, à partir de 18h